

Les élus du CSE, réunis le 21 novembre 2025, sont consultés sur la phase de conception détaillée du projet ORION visant à la migration du système d'information Équinoxe vers MySys.

Après analyse du dossier fourni par la Direction, des échanges intervenus en réunion, et des conclusions de l'expertise réalisée par Secafi, les élus du CSE émettent les remarques suivantes.

- Un projet stratégique majeur mais génératrice de risques élevés.

Les élus du CSE notent dans la présentation de la Direction que la migration vers un SI unique Groupe constitue un enjeu stratégique pour BPCE, visant notamment à renforcer la robustesse et l'industrialisation du SI, harmoniser les outils, moderniser les usages digitaux et réduire la complexité applicative.

Le choix de BPACA comme pilote est pleinement assumé par la Direction et présente des atouts (culture projet, expertise interne, relation avec la CEAPC) mais conduit mécaniquement à une intensité de charge plus forte, une exposition accrue aux aléas, et une dépendance totale aux livraisons nationales.

- Un cadre méthodologique structuré mais encore à éprouver.

La phase de conception détaillée repose sur une organisation matricielle mobilisant 23 GTM et 31 Thèmes.

Cependant, Secafi relève plusieurs points de vigilance :

- hétérogénéité des analyses d'écart entre GTM
- difficulté à distinguer un "écart réel" d'une simple différence d'usage, créant un risque d'inflation d'écart et de mauvais arbitrages,
- difficulté à identifier les bons interlocuteurs à la CEAPC et chez BPCE SI
- goulot d'étranglement dans les décisions en raison du volume important d'écart et de la dépendance aux clarifications nationales
- un dispositif d'arbitrage qui n'a pas encore été éprouvé dans son fonctionnement opérationnel.

Les élus du CSE s'inquiètent de ces éléments, car la qualité des analyses et arbitrages conditionnera la migration, la qualification, la formation des équipes et le change management (accompagnement du changement).

- Des dépendances nationales qui font peser un risque majeur sur la trajectoire BPACA.

L'expertise met en évidence plusieurs dépendances critiques : livraisons des développements des macro-écart nationaux, documentation MySys encore incomplète, stabilisation des règles de gestion, disponibilité des environnements et travaux de migration des données.

La moindre dérive nationale aura un impact immédiat sur le chemin critique de BPACA, sans marge d'absorption suffisante. L'absence de visibilité consolidée entre feuilles de route nationale et locale a également été relevée comme un point de vigilance.

- Un risque humain important, notamment pour les équipes siège en 2025–2026.

L'expertise souligne une mobilisation de 140 contributeurs, dont plusieurs en multi-GTM, une possible surcharge importante en 2025–2026 liée à la superposition analyse détaillée / arbitrages / migration, un risque fort de RUN (activité quotidienne et projet déjà en cours) fragilisé si les renforts ne sont pas anticipés, un risque d'essoufflement pour les experts métiers et une pression importante sur le management intermédiaire, pivot de la priorisation et souvent impliqué dans les GTM comme Responsable ou Sponsor.

Les élus du CSE alertent sur la possibilité que certains services « décrochent », faute de moyens suffisants pour concilier RUN + projet Orion. Les élus espèrent que cela ne se fera pas au détriment de la relation client et de nos collègues du Réseau.

- Un risque d'effet tunnel pour le Réseau.

Le Réseau ne sera réellement mobilisé qu'à partir de 2027, ce qui crée un risque de perception négative, faute de visibilité. Cela rend cruciale la communication régulière, pour éviter une trop forte incompréhension lors de la formation juste avant bascule.

- Des impacts organisationnels encore insuffisamment anticipés.

Les transformations MySys impacteront l'harmonisation des processus, notamment crédits, épargne, flux, la répartition des tâches, les habilitations, les contrôles et pilotages. Pourtant, les impacts organisationnels ne sont pas encore formalisés. L'expertise recommande de lancer dès le 1er semestre 2026 un chantier structuré « impacts organisationnels ORION ».

Les élus du CSE considèrent qu'attendre une prochaine consultation dans 6 mois fait peser un risque important de perdre la capacité à la Direction d'influer sur des choix structurants.

- Le Change Management doit être renforcé immédiatement.

À ce stade, le Change se concentre principalement aux sujets communication/formation.

Or, Secafi souligne que les arbitrages doivent intégrer dès maintenant les impacts humains. L'absence du Change dans certaines instances (ex. COPIL) présente un risque majeur.

Les élus du CSE alertent sur la nécessité d'associer la fonction Change à toutes les décisions liées aux écarts.

Sur la base de ces constats, les élus du CSE émettent l'avis suivant :

Au vu :

- des risques humains et organisationnels identifiés
- des dépendances nationales non stabilisées
- des charges très élevées pour les équipes métier et DSI
- du calendrier particulièrement contraint pour un établissement pilote

les élus du CSE émettent un AVIS RÉSERVÉ sur la phase de conception détaillée du projet ORION.

Les élus du CSE formulent les demandes suivantes :

- ✓ La mise en place d'un suivi mensuel CSE du projet ORION, incluant charge, risques, aléas et arbitrages en lien avec les missions de la CSSCT.
- ✓ L'intégration formelle du Change Management dans les instances d'arbitrage et de pilotage.
- ✓ L'anticipation de renforts internes et/ou externes pour sécuriser les domaines critiques principaux (Crédits, Clients Compte, Épargne, Flux, Data/Migration).
- ✓ La communication régulière au réseau dans un format pédagogique, afin d'éviter l'effet tunnel.
- ✓ Une transparence totale sur les dépendances nationales, sur le planning consolidé avec un suivi régulier du calendrier BPCE/BPACA.

Les élus du CSE soulignent que le rôle de pilote est une opportunité importante pour BPACA, mais qui ne doit pas se traduire par un risque disproportionné pour les salariés ni pour la qualité du service aux clients.

Les élus du CSE veilleront particulièrement à la maîtrise de la charge, à la protection du RUN, et à la prise en compte anticipée des impacts humains et organisationnels.